

Cahier des charges

Etude de restauration et valorisation de l'espace naturel des Iles du Chéran

Le Châtelard, Lescheraines, la Motte en Bauges



Au
service
de nos
rivières !

Restauration et valorisation De l'espace naturel des Iles du Chéran

Le Châtelard – La Motte en Bauges - Lescheraines

23 février 2017

1 Contexte

Situé au Cœur du massif des Bauges labellisé Géopark, l'espace naturel des Iles du Chéran forme un écosystème naturel spécifique, dont la confluence entre le Chéran et son affluent principal le nant d'Aillon, rivières toutes deux candidates au label «Site Rivière Sauvage », en est la principale composante.

Ce Géosite majeur en devenir, forme un pôle d'activités de loisirs et de tourisme estival résultant d'une volonté publique associée à un entrepreneuriat privé.

Depuis les années 1990, divers investissements ont été engagés sur 2 volets :

- Des aménagements de loisirs et tourisme entrepris ponctuellement et principalement en rive gauche du site des Iles du Chéran : plan d'eau de baignade, aires de jeux, centre de vacances, promenades de découverte, etc.
- Des actions de restauration et de préservation du contexte environnemental sensible que constituent les Iles du Chéran (réseau hydrographique, faune et flore,...).

L'ambition fixée est de faire de cet espace naturel un site d'attractivité préservé pour la découverte des patrimoines naturels, culturels, paysagers et géologiques du massif.

Il s'agit d'une opportunité dans un contexte de recherche d'attractivité du territoire, de faire des «Iles du Chéran» une destination de référence offrant un positionnement singulier de « Site Rivières Sauvages ». L'objectif est également de capitaliser sur une offre d'activités riche bien que disparate et insuffisamment valorisée et de renforcer la destination séjour « Nature ».

2 Objet de l'étude

L'objet de l'étude consiste donc à accompagner les collectivités concernées sur la qualification de cet espace naturel en poursuivant un double objectif de restauration/préservation de la biodiversité (1.) et de valorisation des patrimoines naturels et touristiques (2).

► 1. Volet biodiversité

il s'agit de finaliser la restauration des espaces de mobilité du Chéran et la restauration de la biodiversité spécifique à la plaine alluviale des Iles du Chéran

► 2. Volet valorisation de l'espace naturel

il s'agit de créer un pôle d'attractivité structuré autour de la nature et de la rivière du Chéran, qui pourra dès lors faire l'objet d'une promotion-communication auprès des visiteurs afin de développer la fréquentation sur cette thématique porteuse d'attractivité. La valorisation de cet espace nécessite une mise en cohérence des aménagements composant ce pôle, par une signalétique harmonisée et des supports d'interprétation valorisant ce géosite en cours de labellisation « Site Rivière sauvage », la création de passerelle(s) suspendue(s) sur le Chéran, et l'aménagement de sentiers de promenade.

Le marché a pour vocation d'étudier transversalement ces 2 volets, afin d'engager l'ensemble des partenaires de ce projet sur une vision intégrée de conservation/valorisation du patrimoine naturel du Chéran sauvage.

Ce marché consiste à mener les études techniques portant sur les travaux de renaturation et d'aménagement du Chéran et les réflexions nécessaires au positionnement stratégique du site, aux aménagements liés à sa préservation et sa valorisation touristique.

A noter que le projet s'inscrit dans le cadre du programme Espace valléen porté par le PNR des Bauges et dans un contexte budgétaire contraint dont le candidat devra tenir compte.

2.1 Lot – Volet restauration hydromorphologique et biodiversité

2.1.1 Rappel du contexte

Le Chéran et certains de ses affluents sont des cours d'eau dynamiques en terme de transport solide et d'érosion de berges. Ces cours d'eau opposent des volontés de gestion de protection de berges (dans des secteurs sensibles pour certaines activités anthropiques) aux nécessités de préservation de secteurs inondables (zones de divagation de cours d'eau et d'expansion de crues permettant les recharges ou dépôts du lit en sédiments, la prévention contre les inondations et la préservation des berges).

Le secteur des « Iles du Chéran », au droit de la confluence du Chéran et du Nant d'Aillon a fait l'objet d'importants travaux de renaturation et de restauration de ces espaces de mobilité entre 1998 et 2012. Le SDAGE Rhône Méditerranée définit l'espace de mobilité comme un « *espace du lit majeur à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales pour permettre une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres* » (SDAGE RMC, Volume 1, Mesures opérationnelles générales, § 3.1.3.1., p53).

Ces travaux ont permis une profonde modification des caractéristiques morphodynamiques du Chéran et l'évolution du style fluvial du cours d'eau vers un fonctionnement en tresse. Le transport solide a été dynamisé par la restitution au cours d'eau de plusieurs milliers de mètre cube de sédiments.

Même si les indices de tressages montrent une réelle amélioration depuis les travaux, les mesures morpho métriques (topographie et granulométrie des bancs d'alluvions), réalisées en 2015 lors de la dernière campagne de suivi de ces travaux, indiquent que cet équilibre est déstabilisé à la faveur d'une réelle tendance à l'incision. La bande active élargie en 2010 a tendance à se resserrer sous l'effet de l'incision et de la végétalisation des bancs d'alluvions. Parmi les hypothèses avancées pour expliquer ce phénomène, le déficit de charge solide depuis l'amont du bassin versant.

Sur le site des Iles du Chéran, la dynamique naturelle du Chéran et notamment sa recharge sédimentaire reste contrainte par différents points de blocages identifiés : protection de berges, végétalisation excessive des bancs, espaces de mobilités potentiellement mobilisables abandonnés lors de l'opération de renaturation de 2010, la ruine du pont Picot qui provoque des dysfonctionnements et un seuil transversal au droit de la confluence avec le nant d'Aillon fortement déstabilisé, qui de fait concentre les écoulements plutôt que de les étaler sur la largeur de la bande active restaurée. Du fait de la ruine du pont Picot en amont du seuil, la question de la conservation de ce seuil devient pertinente.

2.1.2 Présentation de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre se répartit en 2 tranches:

▶ Tranche ferme

- ✓ L'Avant-Projet Sommaire et Définitif
 - La définition des travaux de restauration des espaces de mobilité et de la continuité écologique en adéquation avec les enjeux, les potentialités du site et les attentes du Comité de Pilotage du projet,
 - Les relevés topographiques, relevés géotechniques et hydrauliques (*suivant la nécessité*)

▶ Tranche conditionnelle

- ✓ Le projet final (*la rédaction des dossiers administratifs et de consultation des entreprises*)
- ✓ Le suivi des travaux (*l'assistance au maître d'ouvrage pour le suivi de chantier*)

Restauration et valorisation De l'espace naturel des Iles du Chéran

Le Châtelard – La Motte en Bauges - Lescheraines

23 février 2017

La mission du maître d'œuvre comprend les éléments suivants :

Exécution de l'étude d'avant-projet	AVP	Tranche ferme
Exécution de l'étude de projet	PRO	Tranche conditionnelle
Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux	ACT	Tranche conditionnelle
Visa des études d'exécution réalisées par la ou les entreprises	VISA	Tranche conditionnelle
Direction de l'exécution des travaux	DET	Tranche conditionnelle
L'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux	OPC	Tranche conditionnelle
Assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et durant la période de garantie de parfait achèvement	AOR	Tranche conditionnelle

2.1.3 Etat des lieux et diagnostic

Cette première étape consistera à consulter l'ensemble des études existantes et des données disponibles, communiquées par le SMIAC, puis à en effectuer une synthèse. Dans le cas où le prestataire jugerait utile de connaître certaines données manquantes, une recherche de celles-ci pourra être effectuée auprès des administrations ou d'autres institutions.

Elle devra être complétée par une reconnaissance sur le terrain et une enquête auprès des acteurs locaux (collectivités, élus, riverains, A.A.P.M.A., associations environnementales, usagers,...).

Un inventaire des problèmes actuels sera établi et leurs impacts sur le milieu seront précisés. Des indicateurs d'état des lieux seront identifiés, dans le but de préparer le protocole de suivi et d'évaluation.

L'état initial réalisé par le prestataire devra aborder l'ensemble des thèmes ci-dessous.

2.1.3.1 Description du périmètre

- la situation géographique et administrative,
- le milieu physique : les données topographiques, géomorphologiques, géologiques, hydrogéologiques, pédologiques, climatologiques, *(la majeure partie de ces informations sont disponibles au SMIAC)*
- Les acteurs de la gestion de l'eau : collectivités, associations, DDT, etc...
- le milieu humain et socio-économique : la population, l'occupation des sols, les activités économiques de proximité,
- les usages de l'eau et les activités humaines, sources d'impacts sur le fonctionnement du cours d'eau et des espèces aquatiques.

2.1.3.2 Description des milieux

- La morphologie et l'hydraulique

Le prestataire se référera aux études géomorphologiques et hydrauliques réalisées sur l'ensemble du site et du bassin versant.

- Description des lits mineur et majeur, des berges et des atterrissements : typologie du lit, nature du substrat, secteurs de berges érodées, etc....
- Indication de l'encombrement du cours d'eau : les secteurs ensablés, les zones d'atterrissements, les raisons de leur formation, les embâcles et leur volume, etc....
- Une explication sur l'origine de chacun des phénomènes sera apportée.
- Description hydraulique : type d'écoulement selon les secteurs, données concernant les débits des cours d'eau (moyens annuels, d'étiage, de crue, etc....).

Restauration et valorisation De l'espace naturel des Iles du Chéran

Le Châtelard – La Motte en Bauges - Lescheraines

23 février 2017

- L'ensemble des obstacles, naturels et artificiels (ouvrages et aménagements hydrauliques, ponts, passerelles, etc...), présents sur le secteur d'intervention sera identifié. Chaque élément sera apprécié dans son contexte "amont-aval".
- Les plans d'eau créés aux abords du secteur d'intervention seront identifiés. Leur fonctionnement et les incidences sur le Chéran seront précisés.

→ Le milieu naturel

Pour cette question, le prestataire se référera aux études menées et aux données disponibles auprès du CEN73, du Parc naturel régional du massif des Bauges pour les espaces d'intérêt biologique, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, de la Fédération Départementale de Pêche pour les milieux aquatiques,

- ✓ Les sites qui font l'objet de classement et de mesures (*par exemple, ZNIEFF, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Espaces Boisés Classés, réserves de chasse et de pêche, etc...*) seront signalés et cartographiés.
- ✓ Le prestataire indiquera l'ensemble des espèces animales rencontrées et présentes dans les cours d'eau et leurs espaces associés
- ✓ Un focus sera mis sur les espèces piscicoles : le peuplement (*densité, évolution,...*), les sites favorables à la reproduction, les mesures de protection et les plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles.
- ✓ Les espèces animales recensées dans le cadre de la Directive Habitats. Les zones de présence de ces espèces seront signalées par le prestataire, qui pour cela prendra contact avec les personnes ou organismes « ressources », possédant une solide connaissance de la situation.

Ces éléments permettront d'apprécier la qualité écologique du secteur, la vulnérabilité du milieu naturel et ainsi d'identifier des secteurs d'intervention et de non-intervention. Les secteurs menacés de dégradation ou de disparition seront identifiés.

2.1.4 Avant-projet

Cette phase devra permettre de proposer les actions à mettre en œuvre pour restaurer l'équilibre hydro morphologique sur le site des Iles du Chéran.

Le maître d'œuvre mènera plusieurs réunions de concertation poussées avec les communes pour obtenir leur agrément. Il réalisera des éventuelles études et investigations complémentaires (géotechniques, topographiques, hydrauliques,...) qu'il estimera nécessaire à la phase avant-projet et projet.

Les documents remis à l'issue de cette phase (version imprimée et numérisée) comprendront au minima :

- ✓ une description du projet (descriptifs et justificatifs techniques)
- ✓ le profil en long et les profils en travers types
- ✓ les plans et coupes et détails nécessaires pour décrire les différents ouvrages à réaliser
- ✓ une estimation des travaux envisagés

2.1.5 Projet

Le maître d'œuvre rédigera le dossier de consultation des entreprises en référence à la procédure la mieux adaptée au regard de la nature et de l'importance des travaux.

Il participera à l'analyse des offres et sera chargé de la coordination des travaux et de leur suivi. Il veillera notamment à la bonne exécution du chantier. Pour le bon déroulement de la mission de maîtrise d'œuvre, le candidat désignera un chef de projet qui en sera le représentant direct auprès du maître d'ouvrage pendant la durée complète de la mission et qui ne pourra être changé sans l'accord de ce dernier. Le maître d'œuvre proposera le nombre de réunions qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement du chantier.

Restauration et valorisation De l'espace naturel des Iles du Chéran

Le Châtelard – La Motte en Bauges - Lescheraines

23 février 2017

2.2 Lot 2 - Volet valorisation de l'espace naturel

L'étude de définition et de conception devra faire l'objet d'un positionnement singulier du site « Iles du Chéran », qui devra répondre aux approches suivantes.

2.2.1 Présentation de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre se répartit en 2 tranches:

▶ **Tranche ferme**

- ✓ L'Avant-Projet Sommaire et Définitif
 - La définition d'un positionnement pour la valorisation du site
 - La proposition d'un plan d'actions
 - Les relevés topographiques, relevés géotechniques et hydrauliques (*suivant la nécessité*)

▶ **Tranche conditionnelle**

- ✓ Le projet final (*la rédaction des dossiers administratifs et de consultation des entreprises*)
- ✓ Le suivi des travaux (*l'assistance au maître d'ouvrage pour le suivi de chantier*)

2.2.2 Diagnostic

- ✓ Analyse du contexte local (enjeux et ambition du projet, valeur économique et touristique, valeur environnementale, activités et loisirs, démarche label rivière sauvage, appréhension des zones sensibles et à risques...)
- ✓ Analyse du site (histoire, information disponible, signalétique, services, animations, stationnement, cheminements, plans d'eau, activités proposées, ...)
- ✓ Analyse économique (poids des activités présentes, fréquentation, coûts des investissements réalisés, retombées de ces investissements...)
- ✓ Analyse du fonctionnement du site (*usages, gouvernance, entretien, commercialisation...*)
- ✓ Analyse du positionnement marketing (*clientèles, produits...*)
- ✓ Prise en compte des démarches en cours (positionnement outdoor de Chambéry Métropole cœur des bauges, ...)
- ✓ Prise en compte du diagnostic environnemental (*cf. lot 1 de la présente consultation*)
- ✓ Prise en compte du contexte hydro morphologique (*cf. lot 1 de la présente consultation*)

2.2.3 Définition d'un positionnement pour la valorisation du site

Propositions de positionnement global du site

2.2.4 Avant-projet

- ✓ Proposition de scénarios de qualification du site issus de la stratégie de positionnement choisie : actions de valorisation, d'aménagement, structuration.
- ✓ Présentation détaillée du scénario retenu en termes de fonctionnement, investissement, gouvernance, retombées économiques, aspects techniques. A ce titre, le scénario retenu fera l'objet d'un Pré programme (phases Esquisse et d'Avant-Projet Sommaire).
- ✓ Etablir un chiffrage détaillé des propositions à réaliser (stationnement nature, passerelle, cheminements promenade, aire de pique-nique, signalétique et mobilier adapté...) et de la maîtrise d'œuvre.

2.2.5 Projet

Le maître d'œuvre rédigera le dossier de consultation des entreprises en référence à la procédure la mieux adaptée au regard de la nature et de l'importance des travaux.

Il participera à l'analyse

3 Organisation de l'étude

3.1 Réunions

L'étude comprendra des réunions de travail avec les techniciens, élus, financeurs et partenaires du projet (Chambéry métropole Cœur des Bauges, Communes du Châtelard, de Lescheraines et de la Motte en Bauges, PNRMB, DDT, CIMA FNADT, AERMC, services instructeurs, acteurs socioprofessionnels,...) qui seront animées par le ou les candidats retenus (Lot 1 et lot 2).

Le(s) candidat sera amené à produire et à présenter des éléments graphiques et textuels en fonction de l'ordre du jour défini. Avant chaque réunion (minimum 3 jours ouvrés avant), le prestataire adressera par courriel au maître d'ouvrage, un support destiné à faciliter ladite réunion.

Après chaque réunion, le prestataire transmettra par courriel au maître d'ouvrage un compte-rendu pour validation avant diffusion et ce au maximum 5 jours ouvrés après la réunion.

3.2 Recueil de données

Dans le cadre de la conception et, éventuellement, de la réalisation, le prestataire sera amené à collecter des informations de différentes natures. Ainsi, il est rappelé que le candidat doit mettre en place une démarche active et participative, afin de collecter ces informations auprès des communes et des partenaires, intervenants ou organismes extérieurs.

En cas de difficultés rencontrées pour l'obtention d'informations essentielles à la réalisation du projet, le candidat en rendra compte au Maître d'Ouvrage.

Les données disponibles pour réaliser l'étude :

Topographiques (SMIAC, communes, ...)

- Relevés topographiques du Chéran et du nant d'Aillon en lien avec les travaux réalisés
- Relevés topographique de la base de loisirs

Etudes hydro morphologiques (SMIAC)

- Campagne de suivi des travaux de renaturation du Chéran – SINBIO – 2011 et 2015
- Définition des espaces de liberté du Chéran et de ses affluents – SINBIO 2014
- Plan de gestion des boisements de berges et invasives – GREN - 2014
- Etude de renaturation du lit majeur du Chéran dans la plaine du Châtelard – SINBIO - 2007
- Plan de gestion des matériaux solides – SOGREAH – 2005
- Etude géomorphologique LANDON – 2002

Règles concernant l'usage du sol (Chambéry métropole Bauges et communes)

- PLUI du cœur des bauges (Diagnostic territorial) - 2016
- Règles applicables aux zonages pour les 3 communes
- Documents d'urbanisme

Réflexions et études

- Le réseau des parcours de randonnée – PR autour de la base + GR + GRP
- Etude AAPPMA du Haut Chéran – 2016
- Stratégie touristique du Cœur des Bauges - 2014
- Schéma directeur des Promenades randonnées du Cœur des Bauges
- Stratégie outdoor Chambéry métropole – Cœur des Bauges, en cours de définition
- Audit stations des Bauges, en cours de définition

3.3 Délais

A titre indicatif, le marché sera notifié au cours de la semaine du 3 au 7 avril 2017.

Les délais d'exécution de la mission sont les suivants : **12 semaines à partir de la notification du marché.**

Restauration et valorisation De l'espace naturel des Iles du Chéran

Le Châtelard – La Motte en Bauges - Lescheraines

23 février 2017

3.4 Enveloppe financière

Le Maître d'ouvrage envisage de consacrer une enveloppe financière globale (hors MOE) dédiée aux travaux de 800 000 € HT (hypothèse basse) à 950 000 € H.T (hypothèse haute) pour la réalisation du projet (répartition prévisionnelle de 50% sur le volet 1 et 50% sur le volet 2).

4 Remise de l'offre

Les candidats incluront dans leur proposition :

- ✓ l'offre budgétaire détaillée
- ✓ les références pour des prestations similaires

L'ensemble des documents seront remis au SMIAC en version papier et électronique sous format Word, PDF, .XLS (pour les éléments textuels).

L'offre sera adressée au plus tard, le vendredi 31 mars 2017 à 12h00 à :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran
SMIAC

Mairie – 4 rue étroite,
74540 ALBY-SUR-CHERAN
Tél : 04.50.68.26.11
E-mail : smiac@cheran.fr

Responsable du projet :

Serge PETIT, Président du S.M.I.A.C

Dossier suivi par :

Pascal GRILLET, pascal.grillet@cheran.fr

4.1 Critères de sélection

La sélection du prestataire se fera en fonction :

- De l'offre budgétaire (40%)
- De la pertinence et de la qualité du mémoire technique (40%)
- Délai d'exécution et capacités du candidat (20%)

4.2 Renseignements techniques

Maitrise d'ouvrage et assistance à maitrise d'ouvrage :

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran**
Pascal GRILLET
4, rue Etroite
74540 ALBY-SUR-CHERAN
Tél : 04 50 68 26 11
Mail : pascal.grillet@cheran.fr

Chambéry Métropole – Cœur des Bauges
Direction du Tourisme et des Grands
Equipements
Maria ELHAJ
Tél : 04 79 85 14 87
Mail: maria.elhaj@chambery-bauges-metropole.fr

Programme Espace Valléen

Parc naturel régional du massif des Bauges
Audrey GOGUILLOT
Chargé de mission Programme Espace Valléen
Maison du Parc
Avenue Denis Therme
73630 LE CHATELARD
Tél : 04 79 54 97 83
Mail : a.goguillot@parcdesbauges.com

Annexes

- ▶ ANNEXE_1_PRESENTATION_ILES_DU_CHERAN.pdf